

## Violences parlementaires en perspective (1850-1900-1950-2000)

Thomas Bouchet (université de Bourgogne), Jean Vigreux (université de Franche-Comté)

L'étude de la violence parlementaire peut être mise en relation avec les évolutions récentes d'une historiographie de la violence en politique, d'une historiographie des passions et des émotions en politique, d'une historiographie de l'excès et de ses régulations. Plusieurs travaux parus en 2007-2008 en témoignent<sup>1</sup>. Ils enrichissent ce qui a été écrit en ce sens au cours des années passées sur les passions en politique, sur les conditions et les expressions de la violence au Parlement, sur les paroles d'excès, sur l'éloquence<sup>2</sup>. Cette question de la violence en séance d'assemblée peut ouvrir sur diverses enquêtes, que Jean-Marc Guislin a tenté de synthétiser :

« Qui est violent ? Certains individus ou certains groupes le sont-ils plus que d'autres ? Quand et à quel sujet l'est-on ? Sous quelle forme la violence s'exprime-t-elle ? Qui vise-t-elle ? Peut-on y distinguer des niveaux ? Comment est-elle perçue ?<sup>3</sup> ».

Les crises et les tensions qui rythment l'histoire parlementaire des II<sup>e</sup>, III<sup>e</sup>, IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> Républiques sont des champs d'étude tout trouvés pour contribuer à ces réflexions.

---

<sup>1</sup> Jean-François TANGUY, « L'affrontement gauche-droite à travers les grandes lois des législatures 1877-1885 », dans Frédérique PITOU et Jacqueline SAINCLIVIER (dir.), *Les affrontements. Usages, discours et rituels*, Rennes, PUR, 2008, p. 59-73 ; Dominique DUPART, « Défense de l'émotion tribunicienne. Lamartine à la chambre des Députés, les 8 mai et 20 décembre 1834 », *Ecrire l'histoire. Histoire, littérature, esthétique*, 1, printemps 2008 ; Adeline TROMBERT-GRIVEL, « Le délit de diffamation sous la Restauration et ses suites : une tentative de régulation du langage politique », Bernard LE DREZEN, « Parlementarisme, éloquence parlementaire et violence sous la Deuxième République », Noëlle DAUPHIN, « La loi d'amnistie du 2 janvier 1816 : volonté d'apaisement, mémoire de violence », Stéphane GACON, « 1859 et 1879-1880 : deux amnisties », dans Jean-Claude CARON (et al.), *Entre violence et conciliation. La résolution des conflits socio-politiques en Europe au XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2008. Des éléments épars dans Anne-Claude AMBROISE-RENDU et al., *L'Indignation, Histoire d'une émotion, XIX<sup>e</sup> siècle – XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Nouveau Monde, 2008.

<sup>2</sup> Claude GAUTIER et Olivier LE COUR GRANDMAISON, *Passions et sciences humaines*, Paris, PUF, 2002 ; Thomas BOUCHET, Matthew LEGGETT, Geneviève VERDO, Jean VIGREUX (dir.), *L'insulte (en) politique*, Dijon, EUD, 2005. Voir les deux importants articles de Jean-Marc GUISLIN et de Hervé FAYAT, à propos de la Troisième République : Jean-Marc GUISLIN, « Parlementarisme et violence rhétorique dans les années 1870 », *Revue du Nord*, juil-déc 1980, 236-237, p. 687-728 ; Hervé Fayat, « Bien se tenir à la Chambre. L'invention de la discipline parlementaire », *Jean Jaurès Cahiers Trimestriels*, 153, 2000, p. 61-89. Par ailleurs, Michel MOPIN consacre le dernier chapitre de son ouvrage sur *Les grands débats parlementaires de 1875 à nos jours* (Paris, La Documentation française, 1988), au « bruit » et à la « fureur » en séance. Pour le XX<sup>e</sup> siècle, on se référera par exemple à Nicolas ROUSSELLIER, *Le Parlement de l'éloquence. La souveraineté de la délibération au lendemain de la Grande Guerre*, Paris, PFNSP, 1997 et à Fabrice D'ALMEIDA, « Pour une chronologie de l'éloquence politique » dans Fabrice D'ALMEIDA (dir.), *L'éloquence en politique en France et en Italie de 1870 à nos jours*, Ecole Française de Rome, 2001 (Selon l'auteur, il ne faudrait « ne pas se limiter à une simple étude des théories de la rhétorique, mais entrer dans les conditions concrètes d'exercice du magistère verbal », p. 3).

<sup>3</sup> Jean-Marc GUISLIN, « Parlementarisme et violence rhétorique dans les années 1870 », *loc. cit.*, p. 698-699.

Il semble qu'une interrogation se profile à l'arrière-plan d'une bonne partie des travaux cités : une violence de ce type montre-t-elle les limites d'un modèle parlementaire républicain ou traduit-elle plutôt ses capacités d'autorégulation ? La seconde option est celle qui a la faveur du plus grand nombre. Faire leur place à la violence et à ses expressions, les mettre en regard des grands principes d'un parlementarisme qui serait pacifique par définition ou de plus en plus pacifique dans les faits, c'est une manière de contribuer à la défense et à l'illustration du parlementarisme. Dans cette perspective, il est courant de considérer par exemple que le texte de la constitution de 1958 « a assagi les députés »<sup>4</sup>. La vie parlementaire actuelle serait policée, sans conflits véritables, selon une tendance séculaire de maîtrise des pulsions et d'adoucissement des mœurs. Pourtant, par principe, le parlementarisme n'induit-il pas le débat, le combat entre des options distinctes ou opposées qui génèrent nécessairement des formes de violence ? De quelle manière l'équilibre entre parlementarisme pacifié et poussées ponctuelles de fièvre rend-il compte de ce qui se joue en séance ? Pour s'en faire une petite idée, il est utile non seulement de repérer les occurrences d'une violence ouverte par les mots et par les gestes, mais aussi de les mettre en relation avec ce qui ressortit moins ou avec ce qui ne ressortit pas du tout à ce type de violence.

Observer de façon suivie un ensemble de séances, esquisser à partir d'elles des comparaisons pour quatre années de l'histoire républicaine, tout cela suppose de prendre en considération plusieurs variables. Voici quelques-unes d'entre elles – nous en creuserons d'autres chemin faisant. Il importe de bien repérer dans chacun des cas le contexte politique et institutionnel, la place du palais de la représentation nationale dans le dispositif républicain, puisque des évolutions notables sont à prendre en compte : en 1850, l'Assemblée législative de la II<sup>e</sup> République joue un rôle central qui lui est progressivement contesté par Louis-Napoléon Bonaparte tandis que la gauche démoc-soc et la majorité très conservatrice s'affrontent sans cesse ; en 1900, la chambre des députés de la III<sup>e</sup> République, majoritairement favorable à la politique du ministre Waldeck-Rousseau, est profondément marquée par l'Affaire Dreyfus ; le modèle républicain, toujours marqué sous la IV<sup>e</sup> République par la prééminence du Parlement, est assez vite mis à mal par la logique de Guerre froide mettant à l'écart les communistes, groupe majoritaire à l'Assemblée (1950). Si la V<sup>e</sup> République réduit dans un premier temps la place du Parlement, les évolutions ultérieures et les « cohabitations », comme celle de 2000 rehaussent la fonction parlementaire, le rôle des députés. Il faut également saisir les logiques propres et les limites de nos sources de référence, le *Moniteur*

---

<sup>4</sup> Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Sylvie MARIAGE, *L'Assemblée nationale*, Paris, Gallimard (coll. Découvertes), 1994, p. 66.

*universel*, puis le *Journal officiel*. A l'orée de la période qui nous intéresse (1843), Balzac écrit que « la vraie séance n'est nulle part, pas même dans *Le Moniteur*.<sup>5</sup> » Soixante ans plus tard, c'est Charles Péguy qui revient sur la question. Le constat est semblable même si les points de vue diffèrent : « Les sténographes du *Journal officiel* ne peuvent saisir et enregistrer qu'une image pauvre et linéaire de débats tumultueux et nombreux en personnages.<sup>6</sup> » Il est effectivement fort utile de compléter ce corpus par la presse écrite ou des témoignages des acteurs ; les comptes rendus du *Moniteur universel* et du *Journal officiel* ne sont pas étudiés ici comme pourvoyeurs de faits, ne serait-ce que parce que les retranscriptions obéissent à certaines règles qui tendent à « policer » les débats ; toutefois, si l'insulte et plus globalement la violence sont bannies, la censure n'est pas complète et elles sont pour certaines présentes au sein du corpus. On doit encore prendre en compte les règlements internes des chambres, dont les incidences sont si nombreuses sur la conduite des séances<sup>7</sup>.

Les hypothèses que nous proposons invitent dès lors à considérer le monde des députés réunis au sein de l'hémicycle selon plusieurs axes. Nous ne focalisons pas toute notre attention sur les moments de crises et de crispation. Nous souhaitons plutôt repérer ou replacer ces moments au sein de logiques plus larges, voire de régulations liées à la démocratie représentative et à son personnel politique. Nous cherchons en d'autres termes à apporter quelques éléments de réponse à une question très élémentaire : de quoi est faite, en termes de violence, mais aussi en-deçà ou au-delà de la violence, une séance d'assemblée dans la France républicaine du siècle et demi écoulé ?

## Première partie

### La face visible : le conflit ouvert

Avant de la mettre en perspective, on souhaite ici caractériser une violence parlementaire ouverte en repérant certaines de ses sources d'expression les plus évidentes. On entend par violence ouverte celle qui est perçue comme telle et dans certains cas sanctionnée au sein de l'Assemblée. On pose l'hypothèse qu'elle résulte d'une interaction entre celui qui l'exerce et celui qui la reçoit, tandis que des tiers (ici, les autres députés et/ou le président de séance) la

---

<sup>5</sup> Honoré de BALZAC, *Monographie de la presse parisienne*, 1843, réédité sous le titre *Les Journalistes*, Paris, éditions du Boucher, 2002, p. 23.

<sup>6</sup> Charles PEGUY, « Débats parlementaires », *Cahiers de la quinzaine*, 18<sup>e</sup> Cahier de la 4<sup>e</sup> série, 12 mai 1903, dans *Œuvres en prose*, Paris, Gallimard, 1959, p. 566.

<sup>7</sup> A propos du XIX<sup>e</sup> siècle : « [La codification de la discipline parlementaire] s'effectua pour l'essentiel en juillet 1849, dans les débuts de la 'République conservatrice' [...] Il dut être recommencé à plusieurs reprises (1879, 1890, 1898), mais la Troisième République reprit dans ses grandes lignes le règlement de 1849 » (Hervé FAYAT, « Bien se tenir à la Chambre [...] », *loc. cit.*, page 63).

valident ou non. Violence verbale, violence dans les gestes (parfois), brutalité physique (très rarement), violence physique ou violence symbolique sont donc le premier des objets de notre enquête. Mais plutôt que d'en décrire ou d'en quantifier les occurrences, nous essayons ici d'en comprendre les ressorts.

### **Aux sources du conflit ouvert : clivages doctrinaux et idéologiques, conjonctures politiques**

Le clivage gauche-droite est une première variable à prendre en considération. Sans revenir ici sur les acquis de nombreux travaux sur les logiques, les expressions et les évolutions de ce clivage en séance<sup>8</sup>, on se contente d'en souligner à notre tour la présence, et la variabilité selon les moments, à partir de quelques indicateurs. L'étude comparée des expressions d'assentiment et des expressions de dissentiment en séance (1850-1900) donne une première idée de ce qu'il en est. Il serait possible dans certains cas – mais pas toujours, ce qui dissuade de tenter une comptabilisation – de dissocier les réactions modérées et les réactions plus marquées : à titre d'exemples, les mentions « Très-bien ! » ou « Non » entrent dans la première catégorie, les mentions « Très-bien ! Très-bien ! » ou « Réclamations » dans la seconde. Voici quelques éléments d'appréciation sur la part relative d'expressions partisans lors d'un certain nombre de séances<sup>9</sup>.

	Marques d'assentiment ou dissentiment (N)	Dont marques à gauche (N)	Dont marques à gauche (%)	Dont marques à droite (N)	Dont marques à droite (%)
1850 (4 séances étudiées)	199 (58+57+35+49)	56	28%	42	21%
1900 (4 séances étudiées)	374 (53+95+130+96)	101	27%	35	9%

On peut considérer au vu de ces chiffres que la variable « gauche-droite » est marquée à la fois en 1850 et en 1900 (entre le tiers – 1900 – et la moitié – 1850 – des marques d'assentiment et de dissentiment sont de type partisan), et qu'elle ne recouvre pas tout à fait les mêmes réalités aux deux dates : faible majorité d'interventions à gauche en 1850, forte

<sup>8</sup> Voir ici par exemple l'article déjà cité de Jean-François TANGUY (« L'affrontement gauche-droite à travers les grandes lois des législatures 1877-1885 »), et les références mobilisées par l'auteur.

<sup>9</sup> Les chiffres présentés sont issus de l'étude précise de huit séances déterminées arbitrairement : la quatrième séance des mois de janvier, février, mars et avril 1850 (5 janvier, 5 février, 5 mars, 4 avril), la quatrième séance des mois de janvier, février, mars et avril 1900 (15 janvier, 6 février, 6 mars, 6 avril). Bien entendu, on ne saurait en tirer des conclusions hâtives. Les huit séances étudiées ne peuvent faire l'objet de généralisations pour les années entières. Les marques d'assentiment ou de dissentiment relevées par les sténographes ne sont pas forcément le reflet fidèle de ce qui s'est dit en séance.

majorité d'interventions à gauche en 1900. Les contextes peuvent aider à comprendre les nuances entre les deux années : le 10 mars 1850, des législatives partielles attisent des hostilités gauche-droite qui se traduisent directement dans l'hémicycle et les questions à l'ordre du jour sont politiquement sensibles ; le début de l'année 1900, en revanche, n'est pas électoral, et la discussion budgétaire ne crée pas en règle générale d'affrontement partisan. La bipolarisation est en tout état de cause plus creusée en 1850 ou en 2000<sup>10</sup> qu'en 1900<sup>11</sup> sous le ministère Waldeck-Rousseau (ou avec la « Troisième Force » en 1950), comme le souligne le tableau ci-dessous :

	Marques d'assentiment ou dissentiment (N)	Dont marques à gauche (N)	Dont marques à gauche (%)	Dont marques à droite (N)	Dont marques à droite (%)
2000 (3 séances étudiées)	395 (149+44+202)	179	45%	216	54,6%

Ce clivage, d'autres encore qui ne le recourent pas nécessairement, sont repérables à l'occasion de certains débats sensibles, au XIX<sup>e</sup> comme au XX<sup>e</sup> siècle. C'est le cas pour deux questions souvent liées : la question scolaire, la question religieuse. L'année 1850 est celle de la discussion sur les lois scolaires Parieux et Falloux et de leur adoption (janvier, puis mars) à l'issue de débats très mouvementés. Dans ce contexte, les esprits s'échauffent rapidement : les séances des 17 et 18 janvier 1850 mettent vigoureusement aux prises des adversaires très déterminés à propos de la Convention et de la guerre des révolutionnaires contre la Vendée, en 1793 ; Montalembert dans un camp, Crémieux dans l'autre sont particulièrement actifs lors de la querelle qui s'inscrit justement en relation avec l'instruction. La droite légitimiste, appuyée par une droite plus modérée, est là en ordre de bataille face aux démocs-socs soutenus par des républicains bon teint. Les invectives fusent : Crémieux dénonce « la guerre impie des Chouans » ; Laborde s'exclame : « Je maudirai éternellement 1793 ! » ; les

<sup>10</sup> La retranscription plus précise des marques d'assentiment ou de dissentiment (sur les bancs de...) ou le repérage des députés qui interrompent par une exclamation ou un « très bien » l'orateur ont permis de mettre en exergue cette logique de la bipolarisation (3<sup>e</sup> séances des mois de janvier, février, mars 2000).

<sup>11</sup> Pour 1850 : c'est en mai, par exemple, qu'Adolphe Thiers déchaîne la colère de la gauche lorsqu'il qualifie de « vile multitude » les Français qui selon lui ne méritent pas le droit de vote, au moment de la discussion sur les restrictions au suffrage universel (séance du 24). Martin Nadaud se souvient quant à lui de la séance du 31 mai, et des réactions à gauche après un discours de Montalembert sur les affaires romaines : « La consternation des gauches ne saurait se décrire et un moment je craignis que les membres de la Montagne ne descendissent de leur place pour frapper le criminel provocateur qui avait soulevé cet orage » (Martin NADAUD, *Mémoires de Léonard, ancien garçon-maçon*, Paris, Hachette, 1976 (1895)).

interruptions et les cris d'indignation fusent de droite ou de gauche, c'est selon<sup>12</sup>. L'ombre portée de la Révolution reste très nette vingt-sept ans après l'affaire Manuel<sup>13</sup>.

En 1900, la querelle est encore vive et l'empreinte de 1850 présente. Le rapporteur du budget de l'Instruction publique, Maurice-Faure, évoque le 23 janvier « les positions perdues par l'enseignement secondaire depuis la loi de 1850 », une « loi qui sous le nom trompeur de liberté, institue en fait et en droit un régime de faveur au profit de l'enseignement ecclésiastique ». « Il importe avant tout, poursuit-il, de détruire ou de modifier radicalement cette législation (exclamations à droite – applaudissements à gauche et à l'extrême-gauche) »<sup>14</sup>.

La question scolaire est toujours sensible en 1950, mais le débat est polarisé alors par les enjeux de la Guerre froide ; le PCF comptant 167 députés en 1950 (auxquels il faut ajouter 7 apparentés), demeure une force politique majeure au sein de l'hémicycle, mais reste isolé, voire repoussé depuis 1947.

Au cours de cette année, à chaque séance, il y a une forte tension, d'autant que les majorités de la Troisième force restent fragiles et que l'on a recours souvent au vote de confiance.

Le 3 mars 1950, Gérard Duprat, député communiste du Lot-et-Garonne, demande la parole juste avant le vote un projet de loi sur les élections aux conseils d'administration des organismes de sécurité sociale et d'allocations familiales. Le Président de séance, Marcel Roclore la lui refuse. Toutefois le député du Lot-et-Garonne, accompagné d'Arthur Musmeaux, député communiste du Nord, s'empare de la tribune.<sup>15</sup> Une forte altercation s'ensuit et la séance est suspendue pendant dix minutes pour que le Bureau de l'Assemblée se réunisse<sup>16</sup>.

Edouard Herriot (président de l'Assemblée nationale) préside la séance lorsqu'elle reprend et annonce aux députés présents les décisions du Bureau : il demande la censure avec exclusion temporaire contre les deux députés communistes (en vertu de l'article 107 du règlement), et poursuit qu'il va informer le procureur général du délit commis dans le palais de l'Assemblée

---

<sup>12</sup> Des éléments sur cette question dans Frédéric HOJLO et Jacques-Antoine VERSET, « Les députés contre la 'prêtraille'. Les insultes à caractère religieux au Parlement français (1850 et 1905), dans Thomas BOUCHET, et alii (dir.) *op. cit.*, p. 103 sq.

<sup>13</sup> Voir la contribution de Jean-Claude Caron.

<sup>14</sup> *JO*, 24 janvier 1900.

<sup>15</sup> *JO*, Débats parlementaires, séance du 3 mars 1950, p. 1694 sq.

<sup>16</sup> Voici la composition du Bureau de l'Assemblée nationale en 1950. Président : Edouard Herriot (radical-socialiste). Vice-présidents : André Le Troquer (SFIO), Gaston Auguet (PCF), Mmes Germaine Poinso-Chapuis (MRP), Mathilde Peri (PCF), MM. Marcel Roclore (RI), Robert Prigent (MRP). Secrétaires : MM. Maurice Bayrou (ADS), Robert Chambeiron (URP), Mme Isabelle Claeys (PCF), MM. Gaston Dassonville (PCF), Yacine Diallo (SFIO), Melle José Dupuis (MRP), MM. Roger Gervollino (UDSR), Henri Guissou (IOM), Jean Le Coutaller (SFIO), Gabriel Lisette (RDA), Philippe Monin (CRAPS), Clément Taillad (MRP), André Tourne (PCF), Charles Vaitte (MRP). Questeurs : MM. Lucien Hussel (SFIO), Louis Martel (MRP), Charles Schauffler (PRL). D'après André SIEGFRIED (dir.), *L'année politique 1950*, Paris, Editions du grand Siècle, 1951, p. 385.

(article 110).<sup>17</sup> Après ce rappel à l'ordre, Duprat justifie son attitude lors d'un long plaidoyer où il attaque plusieurs personnalités impliquées dans « l'affaire des généraux » (Revers et Mast). Le président demande instamment au député de terminer et lui retire, en vertu de l'article 43 du règlement, la parole. Il fait ensuite voter « par assis et levé », la censure avec exclusion temporaire du député communiste. Devant le refus de ce dernier de quitter l'Assemblée, il est alors fait « appel au commandant militaire du Palais ». Après les trois sommations réglementaires, le commandant fait évacuer l'hémicycle par une compagnie de gardes républicains. La même procédure est suivie à l'encontre d'Arthur Musmeaux et la séance ne peut reprendre qu'à 3 heures du matin<sup>18</sup>.

En réalité, cette volonté d'obstruction du PCF était faite pour gagner du temps avant la discussion sur le projet de loi sur la répression des actes de sabotage lors cette même séance du 3 mars 1950.<sup>19</sup> Une telle attitude a braqué une grande partie de l'opinion publique<sup>20</sup>. Le PCF, *via* la CGT, organise le lendemain des grèves dans le pays, comme celle des cheminots du dépôt de la gare Saint-Charles à Marseille.<sup>21</sup> Cet incident à l'Assemblée est évoqué lors de la réunion du secrétariat général du parti, le 7 mars, où l'on évoque cette loi « superscélérate » et « l'excellent combat mené par le groupe » des députés, tout en soulignant « ses répercussions dans tout le pays et sa pénétration parmi de larges masses »<sup>22</sup>. Pour mettre fin à l'un des débats les plus houleux de la législature, Georges Bidault finit, le 7 mars, par poser la question de confiance, votée à une large majorité (393 pour contre 186).

Cette année 1950, où les guerres coloniales viennent amplifier les logiques de la Guerre froide, d'autres incidents parsèment les débats au sein de l'Assemblée nationale qui se

---

<sup>17</sup> Leur procès a lieu en avril 1950.

<sup>18</sup> Ce n'est pas rare en cette période de Guerre froide. En 1947 déjà, six mois après le renvoi des ministres communistes, lors du vote autorisant le gouvernement à faire appel à 80 000 soldats pour assurer l'ordre lors des grandes grèves, le député Raoul Calas rend un vibrant hommage aux hommes du 17<sup>e</sup> régiment d'infanterie (évoquant la mémoire de 1907) : « c'est un geste à la fois républicain et patriote, d'autres suivront son exemple ». Les députés communistes se lèvent et entonnent le chant de Montéhus. Edouard Herriot suspend la séance et demande d'exclure et de censurer Raoul Calas ; ce dernier reste à la tribune jusqu'au lendemain matin, entouré des députés communistes (de 19 heures 55 au lundi matin 6 heures). Interprétées, dans ce contexte tendu de grèves, les paroles de Raoul Calas lui valent d'être expulsé par la garde du Palais-Bourbon et une interdiction de deux mois de toute séance.

<sup>19</sup> Gérard Duprat et Arthur Musmeaux siègent à nouveau à l'Assemblée à partir du 17 mai 1950.

<sup>20</sup> *L'Aurore* titre « Les députés communistes en rébellion contre la légalité » (4 mars 1950) ; *La Liberté* : « Violents incidents à l'Assemblée » ; « Les CRS doivent intervenir pour expulser M. Duprat » (4 mars 1950) ; Les journaux satiriques sont aussi friands de l'événement : *Aux Ecoutes du monde* consacre un numéro spécial à « La crise parlementaire à son maximum » et titre « Bagarres à l'Assemblée » (10 mars 1950) ; *Le Canard Enchaîné* s'en donne à cœur joie : « Gouvernement au chahut public ; Assemblée du gnon national ; Scènes scandaleuses à l'Assemblée nationale » (8 mars 1950) ; la presse de province emboîte le pas : « Après l'émeute du Palais Bourbon » titre *L'Oise Libérée* (8 mars 1950). La presse communiste insiste sur « Les députés communistes [qui] défendent résolument les libertés républicaines », « La légalité bafouée à l'Assemblée nationale par le Président en personne » (*Le Patriote* du 4 mars 1950) ; 3 mars : « Les forces policières violent l'enceinte du Palais-Bourbon et agressent les députés communistes qui tiennent courageusement tête à la majorité qui va voter la loi super scélérate » (*L'Almanach Ouvrier-paysan de l'Humanité, année 1951*, p. 39).

<sup>21</sup> *Le Journal du Dimanche* du 5 mars : « Le mouvement de grève gagne le Nord ».

<sup>22</sup> Archives du PCF, Réunion du Secrétariat, relevé de décisions, 7 mars 1950.

répercutent au-dehors, dans la presse et la rue. La tension est extrême.<sup>23</sup> Le Président de la République, Vincent Auriol, écrit même dans son journal « On ne fait qu'interpeller, c'est un véritable forum, bataille politique permanente, ce n'est pas, en réalité, une Assemblée nationale ».<sup>24</sup>

Le 28 avril, le physicien Frédéric Joliot-Curie, membre du PCF, est révoqué de son poste de Haut-Commissaire à l'énergie atomique ; cet événement conduit Roger Garaudy, député communiste, à s'exclamer au sein de l'Assemblée nationale le 9 mai 1950 : « la révocation de Joliot-Curie qui refuse de travailler pour votre guerre et pour vos maîtres américains illustre votre politique de prostitution »<sup>25</sup>. En juillet, le socialiste Jules Moch, bête noire du PCF<sup>26</sup>, entre au gouvernement Pleven comme ministre de la Défense, il obtient l'allongement du service militaire à dix-huit mois et les crédits nécessaires à la guerre. Cela suscite une colère des députés communistes. Le 23 novembre 1950, ces derniers mettent en cause Jules Moch afin qu'il soit traduit devant la Haute Cour de Justice. Cette motion reçoit l'approbation de 235 députés, puis le groupe socialiste réagit fermement et le 1<sup>er</sup> décembre, « l'Assemblée nationale, après avoir entendu le gouvernement, rend hommage au courage et à l'intégrité de Jules Moch »<sup>27</sup>.

Si l'année 1950 mériterait à elle seule une étude fine et spécifique, l'année 2000, dans un climat politique de cohabitation sous la V<sup>e</sup> République, n'est pas épargnée par des moments de violence parlementaire (d'autant que les élections approchent). Il y a véritablement des points de tension localisés. Les débats sur d'importantes questions de société en 2000 – les lois sur la chasse, la parité en politique, SRU (solidarité renouvellement urbain), le vote des étrangers – conduisent à des visions radicalement opposées où les clivages politiques gauche/droite laissent place aux violences verbales. Mais c'est aussi le cas lors de « débats

---

<sup>23</sup> Voici quelques titres de la presse qui illustrent cette atmosphère : « Il faut neutraliser en France cette 5<sup>e</sup> colonne d'espions et de saboteurs communistes » (*L'Aurore*, 10 janvier 1950) ; « Le gouvernement décide de réprimer la trahison communiste » (*L'Aurore*, 26 janvier 1950) ; « Duclos trouvera-t-il à l'Assemblée des complices ? » (*L'Aurore*, 7 avril 1950) ; « chassez les communistes ! » (*L'Aurore*, 15 juin 1950) ; de l'autre côté *L'Humanité* s'emploie à dénoncer les alliés des Américains ou encore *Les Lettres françaises* annoncent que « 250 000 intellectuels protestent contre la révocation de Joliot-Curie », 4 mai 1950. Si les communistes manifestent avec violence et que la CGT des dockers empêche les bateaux d'appareiller pour la guerre d'Indochine, la peur du complot communiste hante les esprits. La psychose est là : une vaste opération de police est lancée le 9 septembre 1950 contre les communistes étrangers et aboutit à l'arrestation de 200 ressortissants espagnols dans la région de Toulouse ; 404 expulsions sont prononcées. Toutefois aucun dépôt d'armes n'est découvert...

<sup>24</sup> Vincent AURIOL, *Journal du septennat, 1947-1954, tome 4, année 1950*, [édition établie par Pierre Nora et Jacques Ozouf], Paris, Tallandier 2004, p. 102 (mardi 28 mars).

<sup>25</sup> *JO, débats Parlementaires*, séance du 9 mai 1950 ; *L'Humanité*, 10 mai 1950.

<sup>26</sup> Jules Moch est considéré comme celui qui a réprimé les grèves de 1947-1948. Voir Robert MENCHERINI, *Guerre froide, grèves rouges. Parti communiste, stalinisme et luttes sociales en France. Les grèves « insurrectionnelles » de 1947-1948*, Paris, Syllepse, 1998 ; Eric MECHOULAN, *Jules Moch. Un socialiste dérangeant*, Bruxelles-Paris, Bruylant-LGDJ, 1999 ; Christian BEUVAIN, « Des "potentats du dollar" aux "croisés de la peste". Les Américains comme figure du mal dans la presse communiste française des années cinquante » dans Thomas BOUCHET et alii (dir.), *op. cit.*, p. 177 sq et [http://passerelle.u-bourgogne.fr/publications/atip\\_insulte/](http://passerelle.u-bourgogne.fr/publications/atip_insulte/)

<sup>27</sup> *JO, débats Parlementaires*, séance du 1<sup>er</sup> décembre 1950 ; *L'année politique 1950*, p. 296-297.



conjuncturels » liés aux intempéries et catastrophes de l'hiver 1999-2000 (ouragan et naufrage de l'Erika) : la ministre de l'Environnement Dominique Voynet est prise à partie par de nombreux députés de droite.

Il est probable – mais non vérifié ici – que la nature du débat influe sur la virulence des échanges. Des différences d'intensité peuvent être repérées entre discours généraux très passionnés et les examens de textes article par article plus pacifiques, mais cela n'a rien de systématique. Il faudrait réussir à savoir en outre si le moment de la séance influe : les repérages effectués ne permettent pas de déterminer si les montées de tension interviennent plutôt en début de séance (par exemple à propos du compte rendu de la séance précédente), en cours de débat, en fin de séance (la fatigue, le moindre contrôle des affects, l'impatience et la volonté d'en finir pourraient l'expliquer).

### **Aux sources du conflit ouvert : la part des hommes**

L'examen des séances permet de faire émerger par ailleurs des figures de députés incisifs, provocateurs, querelleurs. De fait, les débats d'assemblée sont souvent très personnalisés. C'est déjà le cas avant 1850 – cela a été montré pour les sessions de 1837-1838 et 1838-1839<sup>28</sup>, cela reste valable ensuite, et ce jusqu'à nos jours. On compte au total quelques dizaines de députés qui prennent la parole, et dont les noms reviennent sans cesse. Certains ne s'expriment que sur certains sujets (c'est le cas pour l'amiral Rieunier, très en pointe sur le budget de la marine en 1900) ; d'autres sont des touche-à-tout qui font entendre leur voix à toute occasion et qui savent faire monter la tension des débats. En voici quelques-uns.

En 1900, c'est sans doute Lasies, député du Gers, qui exerce le mieux le rôle de perturbateur<sup>29</sup>. On le retrouve souvent lorsque la tension monte. Pendant la seule séance du 23 janvier, Lasies interrompt dix-sept fois un orateur, il demande la parole une fois, il présente aussi en cours de séance une interpellation... qu'il retire. Mais il fait preuve de prudence dans ses attaques : il n'hésite pas à couvrir de ridicule, à insulter ses adversaires non députés : « Le procureur Bulot est un valet de justice [...] Ce Bulot est décidément une crapule » (24 janvier) ; « Benedicat vos omnipotens Dreyfus ! » (10 juillet, lors de la clôture de la session).

---

<sup>28</sup> Louis GIRARD, William SERMAN, Rémy GOSSEZ, Emile CADET, *La Chambre des députés en 1837. Composition, activité, vocabulaire*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1976.

<sup>29</sup> Né en 1862, ancien sous-lieutenant des chasseurs à cheval, Lasies est un député antisémite, nationaliste, favorable à Déroulède. Il se montre extrêmement actif sur les questions d'agriculture, de protection de l'épargne, par exemple. Son engagement antidreyfusard ne se dément jamais.

Il n'attaque en revanche pas ses collègues de front, ce qui prouve qu'il connaît les limites à ne pas dépasser. Son « Vive Déroulède ! » (11 janvier) est une attaque à peine voilée contre les hommes au pouvoir ; son « C'est le régime des banquiers ! » (2 février) ne le place pas sous le coup d'une sanction disciplinaire.

Pour l'année 1950, il est fastidieux de repérer quelques figures, tant les altercations sont nombreuses et variées. Cinquante ans plus tard, quelques députés peuvent être plus facilement repérés comme orateurs incisifs. Thierry Mariani<sup>30</sup> s'emploie à débattre, combattre ses adversaires par de nombreuses invectives, interruptions. Il use en particulier d'un registre anti-communiste suranné – « goulag », « soutien à Staline ! », « pacte germano-soviétique », « Komintern ! » – en interrompant plus de 17 fois l'orateur Bernard Bisinger début mai<sup>31</sup>.

Les troubles peuvent être le fait d'un individu ; ils peuvent aussi avoir une origine collective. La menace qui pèse sur l'ordre de la séance peut se révéler dans ce cas très directe car l'arme du rappel à l'ordre nominatif est de peu d'efficacité lorsqu'il se révèle impossible d'individualiser les auteurs des invectives. Le 9 juillet 1850, à propos d'un projet de loi sur le cautionnement des journaux, le président de séance Dupin est à la peine face à des représentants démoc-soc très vindicatifs contre le ministre de la justice Rouher. « C'est un groupe de vingt ou trente membres, se lamente Dupin, qui se constitue en partie du bruit, de la clameur, de la violence. » Le président ne lève pas la séance ; mais l'assemblée ressemble pendant plusieurs dizaines de minutes à un véritable chaudron.

De fait, il convient de prendre en compte cet acteur central qu'est le président de séance. Son rôle est essentiel, notamment pour la police des débats, et il est supposé ne pas se départir d'une neutralité de bon aloi. En 1850, le président Dupin sait faire respecter son autorité et s'appuie sur une très longue expérience de la vie politique ; mais il utilise souvent l'arme de la moquerie, et il lui arrive d'attiser des querelles en prenant parti. Le voici face à Charles Lagrange le 5 avril : Lagrange demande la parole, Dupin la lui refuse, Lagrange insiste (« Je voudrais bien savoir si vous êtes autocrate ou Président de l'Assemblée »), Dupin le rappelle à l'ordre, Lagrange demande de nouveau la parole, et Dupin finit par la lui laisser tandis que se déroule un scrutin, en toute fin de séance... et personne n'écoute l'infortuné orateur qui laisse éclater alors son indignation. Le 6 avril, Victor Hugo est victime de plusieurs dizaines d'interruptions hostiles tandis qu'il s'exprime contre un projet de loi sur la déportation (dans trente-et-un cas, le nom de l'interrupteur est mentionné au *Moniteur* ; une douzaine

---

<sup>30</sup> Né en 1958 à Orange, député du Vaucluse, il est entré au RPR en 1976 et développe des thèses très conservatrices, en particulier sur les questions de société, liées à l'immigration.

<sup>31</sup> *JO*, 2<sup>e</sup> séance du 3 mai 2000.

d'interruptions complémentaires restent anonymes) ; or parmi les interrupteurs, on trouve Dupin, qui intervient cinq fois contre l'orateur.

Et lorsque le président de la chambre n'est pas présent au perchoir, un vice-président prend sa place. L'atmosphère générale peu s'en ressentir fortement. Le 23 février 1850, c'est Bedeau qui préside : il reste d'abord très discret tandis que les invectives volent de toutes parts ; puis il fait de nombreux rappels à l'ordre, sans grand succès. Une altercation vive l'oppose ensuite au député Savoye ; il s'engage dans le sens de ce que veut la majorité de la Chambre ; il ne prononce la clôture de la séance qu'à 20 heures environ (or la clôture est en général prononcée entre 18 heures et 19 heures). Lorsque le président de séance n'est pas le président en exercice, il peut y avoir des provocations : en janvier 1950, il revient au député communiste Marcel Cachin, doyen de l'Assemblée nationale, de présider les débats avant le vote qui va investir Edouard Herriot comme président. Marcel Cachin fait un long plaidoyer en faveur de l'URSS et des démocraties populaires, tout en les reliant à l'histoire nationale française : « dans toutes les républiques de l'Est européen, on applique désormais méthodiquement cet idéal des précurseurs français d'avant-garde », faisant référence à Saint-Simon. Un tel discours est alors émaillé d'interventions choquées de députés de la Troisième force ; le député PRL Pierre Montel insiste sur les méthodes dictatoriales (« avec la trique ! », « avec la chaussette à clous ! ») et le député RPF Paul Theetten de déclarer : « vous n'êtes quand même pas à ce fauteuil pour faire l'apologie des Républiques populaires ! ». <sup>32</sup> En 2000, le vice-président Patrick Ollier, issu de l'opposition, préside. Lors d'un vote d'un amendement, le 18 mai 2000, à main levée, il constate un léger cafouillage sur le décompte du vote... Dès lors, il compte sa propre voix. Henri Emmanuelli, alors Président de la commission, rappelle que « d'ordinaire, le président ne vote pas »... Après la suspension de séance, les députés socialistes lui reprochent avec force.

### **Aux sources du conflit ouvert : des mots qui fâchent**

La violence est aussi affaire de mots. On sait le rôle essentiel de la parole au « Parlement de l'éloquence » (Nicolas Roussellier). Certes, il ne suffit pas de prononcer un mot blessant pour effectivement blesser. Et pourtant certains mots semblent davantage faire mouche que d'autres. Traiter un adversaire de « menteur » au XIX<sup>e</sup> siècle, c'est s'attirer à tous coups ou presque ses foudres ou celles du président de séance. On peut s'en convaincre pour 1900. Le

---

<sup>32</sup> *JO*, séance du 10 janvier 1950, p. 190.

phénomène n'est certes pas nouveau : Clemenceau, dans la première partie des années 1890, est connu pour être particulièrement sensible à la question du mensonge, d'où plusieurs provocations en duel<sup>33</sup>. En 1900, Charles Bernard est deux jours durant l'artisan de troubles caractérisés en séance : il déclare que le procureur Bulot, puis le ministre de la Justice lui-même, sont des menteurs. Ce type d'accusation est considéré inacceptable par le président Deschanel, qui exerce sur l'orateur les rigueurs du règlement intérieur, jusqu'à l'exclusion temporaire<sup>34</sup>. Or c'est justement à propos de cette affaire qu'Eugène Pierre, dans son *Traité*, dénonce la « violence de langage qui peut provoquer du tumulte dans la Chambre »<sup>35</sup>. Et l'histoire ne s'arrête pas là : le 28 mai 1900, séance justement repérée comme particulièrement agitée par Eugène Pierre, les débats sur les suites qu'il convient de donner, ou non, à l'Affaire Dreyfus après le procès de Rennes conduisent à de violentes altercations. Bernard, toujours lui, s'exclame lorsque le président du Conseil Waldeck-Rousseau s'apprête à prendre la parole que « les mensonges vont recommencer ! », ce qui entraîne de « vives réclamations à gauche » et un rappel à l'ordre de Bernard avec inscription au procès-verbal. L'escalade de la violence verbale est telle que le président du Conseil ne peut pas s'exprimer (la droite crie « Gallifet ! Gallifet ! » en l'honneur du ministre de la Guerre et « Démission ! » à l'encontre du président du Conseil) que le président se couvre et interrompt la séance pendant une heure.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, c'est donc avant tout « Vous mentez », « Vous êtes un menteur » ou encore « Vous en avez menti » (Léo de Laborde à Guichardet, 6 février 1850) qui s'individualisent. Si cet usage persiste au XX<sup>e</sup> siècle, il n'a pas la même portée<sup>36</sup>. Toutefois, le tumulte, les huées ou réprobations répondent toujours à des excès de langage.

Ce registre semble être moins sujet à polémique au cours du XX<sup>e</sup> siècle — même si les mots mensonges et menteurs persistent —. Toutefois, les mots « staliniens », « fascistes », « collaborateurs » peuvent largement électriser l'atmosphère. En 1950, lors du vote du budget

---

<sup>33</sup> Exemples : contre Déroulède en décembre 1892 (à la tribune) ; contre Deschanel en juillet 1894 (dans la presse).

<sup>34</sup> *JO*, séances du 23 et du 24 janvier 1900.

<sup>35</sup> Eugène PIERRE, *Traité de droit politique, électoral et parlementaire*, Paris, Loysel, 1989, numéro 468.

<sup>36</sup> Les contributions de Clément Viktorovitch et de Pascal Marchand permettent de se convaincre de cette évolution. Le 7 février 2006, le socialiste Eric Besson attaque le Premier ministre à propos du Contrat Première Embauche : « [Les jeunes] ont compris qu'en dépit de vos affirmations, Monsieur le Premier ministre, ils n'auront accès ni au logement, ni au crédit. C'est pourquoi ils protestent. Vous avez le droit d'être libéral, mais ne soyez pas menteur ! » ; ces mots sont accueillis par des « huées » dans les rangs de l'UMP, puis le président de séance se contente d'une douce mise en garde : « Il faut quand même faire attention aux termes que l'on utilise. » (Clément Viktorovitch) Le 16 mai 2006, le Premier ministre Dominique de Villepin s'en prend en ces termes à ses adversaires : « Pourquoi déposez-vous aujourd'hui une motion de censure ? Au nom de qui ? Au nom de la calomnie, au nom du mensonge [...] » ; ses propos ne lui sont pas reprochés. (Pascal Marchand)

(décembre), le député progressiste, Pierre Meunier<sup>37</sup>, figure de la Résistance intérieure, développe un long plaidoyer pour le « neutralisme ». En pleine guerre froide, avec la Guerre de Corée, son discours choque les députés de la Troisième force. Félix Gaillard, député radical de Charente, à deux reprises le compare à « Marcel Déat » [*sic*], il est relayé par la suite par Louis Noguères, député socialiste des Pyrénées-Orientales qui déclare « c'est le langage des attentistes de Vichy [...] ». L'usage de l'insulte est très vite dénoncé par Pierre Meunier, qui rétorque :

« Je regrette, monsieur Gaillard, que lorsqu'on parle d'unité de la France, vous ne puissiez répondre que par des insultes (Applaudissements à l'extrême-gauche). Heureusement dans la Résistance, nous avons trouvé des hommes qui ont accepté de s'unir et de défendre avec nous la liberté ».

Gaston Auguet, député communiste de la Seine, enregistre que M. Gaillard « insulte un membre du CNR, le « secrétaire général du CNR [...] ».<sup>38</sup>

## Deuxième partie

### Les alentours du conflit ouvert

En conclusion de son article de la *Revue du Nord*, Jean-Marc Guislin formule une remarque instructive : « ce travail centré sur la période 1871-1877 ne doit cependant pas laisser croire que le Parlement ne fut alors qu'un ring »<sup>39</sup>. Si l'on centre l'étude sur la violence ouverte en milieu parlementaire, c'est ce que l'on risque d'oublier. D'où l'importance d'un décentrement pour relativiser les questions de violence, pour leur attribuer une juste place.

### Perturbations

A l'ombre de la violence ouverte, il vaut la peine par exemple de repérer des violences secondes, qui passent plus inaperçues, mais qui font davantage le quotidien des séances que les premières.

---

<sup>37</sup> Pierre Meunier était député du groupe Union républicaine et résistante (émanation de l'Union progressiste) apparenté communiste de la Côte-d'Or. Il fut le secrétaire général du CNR auprès de Jean Moulin. Voir Jean VIGREUX (dir.), *Résistances. Du CNR à la Libération, Pierre Meunier et les Journées de l'ARORM*, Saint-Brisson, ARORM-IHC, 2004.

<sup>38</sup> *JO*, débats parlementaires, 3<sup>e</sup> séance, 27 décembre 1950 et Sabine JANSEN, *Les grands discours parlementaires de la Quatrième République*, Paris, Armand Colin, 2006, p. 114-115.

<sup>39</sup> Jean-Marc GUISLIN, « Parlementarisme et violence rhétorique dans les années 1870 », *loc. cit.*, conclusion, page 723.

La pratique de l'interruption, qu'il serait utile de quantifier plus avant (c'est un travail en cours), est un bon exemple de violence seconde. Pour les séances étudiées de près en 1850, chaque discours est en moyenne haché par un nombre d'interruptions situé entre 7 et 10 ; les orateurs parlent en général longtemps et les contradicteurs n'hésitent pas leur signifier leur désaccord. Voici par exemple Arnaud (de l'Ariège), à la tribune le 5 février. Son discours occupe à lui seul près du tiers de la séance, c'est-à-dire environ une heure et demie. Il est interrompu par Rouher, Parisis, Montalembert, Parisis, Montalembert de nouveau, Parisis de nouveau, Tinguy ; après une suspension d'un quart d'heure (l'orateur est très fatigué), le discours reprend et Versigny, Barthélemy Saint-Hilaire (deux fois de suite), le ministre de l'Instruction publique, Barthélemy Saint-Hilaire, Montalembert, Crémieux, Barthélemy Saint-Hilaire interrompent tour à tour ; ajoutons à cela quelques interruptions par le président de séance Dupin, et plusieurs autres dont les auteurs ne sont pas identifiés par les sténographes. Le discours de Kerdrel (environ une heure et quart) et celui de Riancey (une heure) connaissent grosso modo le même sort... Pour les séances étudiées de près en 1900, le nombre moyen d'interruptions par discours est en moyenne moins grand – entre une et trois –, d'abord parce que les interventions sont en général plus courtes, ensuite parce que les interrupteurs sont moins nombreux. Le 6 février, les deux interventions les plus longues durent entre une demi-heure et trois quarts d'heure (Allard, Holtz). Allard est interrompu trois fois, Holtz cinq fois, et l'amiral Rieunier est à lui seul l'auteur de la moitié de ces dix interruptions). La variabilité tient certes à de multiples facteurs : nature du débat, question en débat, présence ou absence des députés les plus vindicatifs, etc. Mais une tendance est semble-t-il perceptible, du moins pour le XIX<sup>e</sup> siècle : la pratique de l'interruption se ralentit quelque peu, même si elle persiste. Elle reste pourtant une pratique repérable sur la longue durée, en 1950 et en 2000, on retrouve des moyennes élevées (entre 7 et 15 interruptions), d'autant que les logiques de l'affrontement — Guerre froide et bipolarisation — ont généré des réflexes, des pratiques de « combat » ou d'affirmation de sa propre culture politique d'opposition, afin de solidifier la cohérence et la place de chaque camp.

L'expression du mépris, l'ironie, la moquerie, ou encore l'applaudissement et le rire partisans peuvent également être considérés le plus souvent comme des violences secondes car ils affectent peu le cours du débat et offensent rarement les personnes même s'ils peuvent dans certains cas être des ingrédients pour des conflits ouverts. Ils ne sont pas toujours faciles à repérer. Ils exigent souvent d'être décryptés, à partir des indications parfois sibyllines des sténographes. Il est difficile de faire la part des choses entre rire ironique, rire moqueur, rire amical ; de même pour les applaudissements. On doit donc en général se contenter de

notations fugaces pour 1850 : « rires ironiques », « rires ironiques à gauche », « interruption et sourires à gauche » (5 janvier) ; « murmures et rires à gauche », « rire ironique » (5 février), « sourires ironiques à droite », « rumeurs et rires ironiques à gauche » (5 mars). Rien de tel n'est en revanche repérable pour les quatre séances de 1900 étudiées : ces expressions dévalorisantes existent sans doute encore, mais elles sont peut-être moins fréquentes, et/ou les sténographes les caractérisent moins. Voilà peut-être à nouveau un signe, très léger, d'évolution dans les us et coutumes parlementaires, qui se répercute jusqu'à l'extrême fin de notre période ; les mêmes transcriptions, de « rires sur les bancs de tel groupe », « murmures », « sourires », ne sont plus éclairés par des adjectifs.

Le rire et la repartie sont à toute période des armes de l'éloquence, de la déstabilisation : le communiste, Jacques Duclos, au cours de l'année 1950, aime employer des formules humoristiques : « Changez de disque ! », « Heureux les pauvres d'esprit ! », etc<sup>40</sup>. En janvier 2000, lors du débat sur le projet de loi sur la parité dans la vie politique, un échange aigre-doux entre Yvette Roudy et Jacques Myard témoigne de la vivacité d'esprit des orateurs. Alors qu'Yvette Roudy a la parole pour défendre le projet de loi et qu'elle reproche à l'opposition de ne rien proposer, Jacques Myard, député de droite des Yvelines, l'interrompt en s'écriant « Qui t'a élue ? (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste) ». L'usage du tutoiement signe ici la relative brutalité de l'attaque. Yvette Roudy utilise la même arme dans sa réponse : « C'est pas toi ! » (Rires). M. Jacques Myard. « Ça oui ! »<sup>41</sup> Tout le débat de cette séance est ponctué de bons mots ou de réflexions qui provoquent des sourires.<sup>42</sup>

Les épisodes de bruit ou d'agitation, sont tout aussi dignes d'étude. Ils sont fréquents, semble-t-il. Les « Ecoutez ! Ecoutez ! » ou « Parlez ! Parlez » qui résonnent en séance en sont probablement, dans certains cas du moins, la traduction. Faire du bruit, s'agiter, mener des discussions particulières animées, voilà des comportements récurrents. Les comptes rendus de séances en portent trace, jusqu'en 2000. Ces perturbations prennent des formes très diverses : quelques membres de l'Assemblée, à droite, expriment leur colère lors d'un débat très sensible sur le cautionnement des journaux (séance du 9 juillet 1850) : « C'est scandaleux, ces grognements systématiques ! ». La presse se fait l'écho de telles situations. Voici de quelle manière : « Le citoyen Rigal présente quelques observations qu'il nous est impossible d'entendre à cause du bruit toujours croissant des conversations »<sup>43</sup>. Ou bien : « Monsieur

---

<sup>40</sup> *JO*, 2 mars 1950, p. 1623.

<sup>41</sup> *JO*, 3<sup>e</sup> séance du 25 janvier 2000, p. 379.

<sup>42</sup> Citons le député apparenté au groupe communiste Jean-Pierre Brard qui s'exclame « Mme Boutin est séduite ensorcelée » lors de l'intervention lyrique de son collègue Kofi Yamgnane qui défend avec force ce projet de loi. *Ibid.*, p. 392.

<sup>43</sup> *La Réforme*, 12 janvier 1850.

Jourde, au milieu du bruit, demande à la Chambre de ne pas se prononcer et de remettre sa séance à lundi »<sup>44</sup>.

Le bruit, l'agitation, le tumulte ont toujours accompagné les moments de violence exacerbée, mais il semble qu'au cours de la V<sup>e</sup> République, un temps particulier permet de saisir ces violences secondaires : la séance de questions au gouvernement<sup>45</sup>. Ainsi, le 21 mars 2000, alors que le député Philippe Douste-Blazy prend la parole au nom du groupe UDF, mais également au nom des présidents des groupes RPR et Démocratie libérale sur le « bon fonctionnement des institutions »<sup>46</sup> et sur la « place du Parlement dans une démocratie », le ton est solennel et la réponse également au sein d'une assemblée bruyante. Lionel Jospin, Premier ministre, répond sur un ton ferme : « Respecter le Parlement, ce n'est pas simplement respecter scrupuleusement les droits de l'opposition comme nous le faisons : c'est aussi respecter sa propre majorité. En trente-trois mois, ce gouvernement n'a jamais recouru une seule fois à l'article 49.3, contrairement aux gouvernements soutenus par l'actuelle opposition. (Vifs applaudissements sur les bancs de sa majorité. Protestations sur les bancs de l'opposition)<sup>47</sup> ».

## **Etre ensemble**

Une séance d'Assemblée, c'est aussi bien autre chose encore. Aux rires partisans font pièce des rires partagés qui s'emparent des députés, sans distinction. Il se passe peu de séances sans qu'advienne au moins un épisode de ce type. Les rires éclatent le plus souvent après qu'un député a lancé quelque trait d'humour. Les formes de cet humour semblent évoluer assez peu au XIX<sup>e</sup> siècle (mais il faudrait creuser ce point) : l'humour à usage interne domine avec ses bons mots, ses jeux de mots ; un humour de potache, parfois un peu grivois en ces assemblées d'hommes et sans animosité particulière – c'est très sensible au XIX<sup>e</sup> siècle. Le compte rendu de séance signale une « hilarité prolongée » lorsque les représentants découvrent le 5 février 1850 le son que fait la nouvelle sonnette du président<sup>48</sup> ; on rit beaucoup lorsqu'un député, pour dénoncer la piètre qualité des uniformes de gardiens de musées le 22 janvier 1900, explique qu'ils ne sont pas habillés ; il en est de même lorsqu'un autre député emploie

---

<sup>44</sup> *Le Petit Journal*, 13 janvier 1900.

<sup>45</sup> Sur ce sujet, on peut se référer à la contribution de Clément Viktorovitch (« La compétition dans les séances de questions au gouvernement »). On trouvera également de très riches analyses dans la thèse de Caroline Facq-Mellet : « Analyse discursive des Questions au Gouvernement : places et rôles du groupe RPR en 1998-1999 » (Paris-X, 2005)

<sup>46</sup> D'emblée applaudissements et exclamations se répondent au sein de l'hémicycle, *JO*, 2<sup>e</sup> séance 21 mars 2000, p 2346.

<sup>47</sup> *Ibid.* p. 2347.

<sup>48</sup> *Démocratie pacifique*, 6 février 1850.



l'expression « [...] la 3<sup>e</sup> mamelle de la France » le 6 février 1900. Certains aiment à parler latin, ce qui met leurs collègues en joie. Et on se doute que les rires en aparté ne sont pas exceptionnels entre voisins de bancs.

Même le Premier ministre peut au sein de l'Assemblée faire de l'humour : lors d'un débat sur la coopération européenne en matière judiciaire et de lutte contre le dopage, il est interrompu par le député de droite Guy Teissier (6<sup>e</sup> circonscription des Bouches-du-Rhône) qui s'exclame « Et les boules ? », Lionel Jospin répond : « Vous connaissez des cas de dopage dans les boules, monsieur le député ? J'espère que vous ne pratiquez pas trop ! (Rires sur les bancs du groupe socialiste) [...] »<sup>49</sup> De telles altercations où la ferveur, le bon mot sont présents au sein de l'hémicycle, sont légion. Ces artifices classiques pour déstabiliser l'adversaire semblent traverser les époques, avec certaines évolutions dans le champ lexical.<sup>50</sup>

Il y a aussi des moments d'unanimité où toute l'assemblée se rassemble. L'incendie du Théâtre-Français donne lieu en mars 1900 à une déclaration solennelle du président Deschanel, puis à quelques envolées lyriques ponctuées d'applaudissement sur l'ardente nécessité de la reconstruction d'un temple du génie national (8 mars 1900 et jours suivants).

A propos d'un homme politique auquel tous rendent hommage, au-delà même de désaccords politiques marqués, ainsi la disparition de Roland Carraz, député de la 3<sup>e</sup> circonscription de Côte-d'Or (maire de Chenôve), responsable local et national du Mouvement Républicain et Citoyen, le 9 décembre 1999. Le Président de l'Assemblée, Laurent Fabius, prononce avec une certaine émotion, l'éloge funèbre de son collègue Roland Carraz, en janvier 2000.<sup>51</sup> L'ensemble des députés présents et les membres du Gouvernement se lèvent, même si l'hémicycle n'est pas au complet.<sup>52</sup>

« Mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, madame, avec sa silhouette élancée, son élégance rigoureuse, son visage si fin qu'adoucisait un accueillant demi-sourire, Roland Carraz était un soc qui de son sillon ne déviait pas. Il était, d'un même élan, républicain et de gauche. Il avait adhéré au socialisme au temps d'Épinay.

Roland Carraz vivait ce qu'il était. Un homme de projet et de terrain, inflexible sur les principes mais très disponible à chacun, un homme issu du peuple, lequel se savait bien représenté par lui.

---

<sup>49</sup> *JO*, 2<sup>e</sup> séance du 9 mai 2000, p. 3890.

<sup>50</sup> Sur le rire, voir Jean RUHLMANN, « Comique, éloquence et discours politiques en "voix" de réhabilitation » dans *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n°1, mai-juin 2007. (<http://www.histoire-politique.fr/index.php?numero=01&rub=pistes>).

<sup>51</sup> *JO*, 26 janvier 2000. On aurait pu également poursuivre en évoquant la figure de Léon Blum disparu en mars 1950.

<sup>52</sup> Ce que la retranscription ne permet pas de vérifier, mais ce qui m'a été confirmé par des entretiens oraux de personnalités de Chenôve présentes et invitées à cette cérémonie (Thierry Falconnet et Philippe Singer, 12 janvier 2009).

A cette tribune il défendait une certaine idée de la République, de la politique et de la ville. Il ne prêtait pas attention au superficiel. Il ne cherchait pas carrière. [...] Mes chers collègues, Roland Carraz est mort à cinquante- six ans, bien avant l'heure, au terme d'un calvaire qui a été terrible. Il est mort dignement, regardant dans les yeux celle qui venait l'emporter. Rien n'est jamais juste ou beau dans de pareilles circonstances, mais la force, l'honnêteté qu'il avait continuellement incarnées dans sa vie, Roland Carraz, se sachant condamné, pâle, maigre et souffrant, les a rassemblées pour faire une dernière fois reculer l'obscurité devant l'humanité. Ce fut aussi cela sa droiture. Avec beaucoup d'émotion, devant vous, madame, et devant lui, notre hémicycle incline son chagrin.

*(Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement observent une minute de silence.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations avec le Parlement.

M. Daniel Vaillant, *ministre des relations avec le Parlement*.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, madame, le Gouvernement partage votre peine et s'associe à l'hommage que l'Assemblée rend aujourd'hui à Roland Carraz. Sa voix manquera dans cet hémicycle. [...] »

Certes la formule et ce moment de recueillement sont codifiés par l'unanimité du deuil, et un rituel solennel, mais pointent toutefois les éléments essentiels de la communauté des députés, la passion de la politique, l'incarnation de la souveraineté nationale et surtout me semble-t-il, la prise de parole, la voix au sein de l'hémicycle ; un député digne de ce nom doit laisser une trace de son passage au sein du Palais Bourbon par ses discours, ses réactions, ses prises de position... Vision idéale et idéalisée, mais qui permet aussi de mesurer ou d'appréhender cet entre-soi.

Evoquons pour finir toutes les indications qui trahissent dans les comptes rendus l'ennui partagé en séance, la lassitude, l'impatience d'en finir<sup>53</sup>. Charles de Rémusat rend probablement compte d'un sentiment assez fréquent lorsqu'il écrit dans ses *Mémoires* ne se souvenir pour la fin 1849 et pour 1850, à l'Assemblée, que d'un « fonds confus et monotone de délibérations bruyantes, agitées, insignifiantes d'ailleurs et qui ne méritent pas d'être publiées »<sup>54</sup> En fin de séance, les « A demain » (ou « A lundi ») ne sont pas rares au XIX<sup>e</sup> siècle : une sorte de petit jeu se met alors en place entre députés, et avec le président de séance.

---

<sup>53</sup> Lassitude qui pourrait également se mesurer avec la présence effective au sein de l'hémicycle...

<sup>54</sup> Charles de REMUSAT, *Mémoires de ma vie*, présentés et annotés par C. H. Pouthas, Paris, Librairie Plon, 1959-1967.

Cent ans plus tard, le Président de la République se montre désabusé par les débats qui se tiennent dans l'hémicycle et apporte ce constat lapidaire — la nostalgie d'un âge d'or — :

« Vendredi 1<sup>er</sup> décembre

16 heures. Je suis la retransmission de la séance de l'Assemblée.

Je suis stupéfait des âneries qui sont dites à la tribune. Tout le monde parle d'un gouvernement de salut national. Mais Pleven a offert à tout le monde, même à Capitant [président du groupe RPF], ils n'ont jamais accepté quoi que ce soit. Tout cela est hypocrisie. En tout cas, le débat se traîne lamentablement. On ne devrait parler que pendant cinq minutes et les orateurs restent pendant des demi-heures. Le président [Herriot] laisse tout faire et de temps en temps se réveille. Cette Assemblée n'est pas dirigée, c'est le déclin du régime parlementaire ».<sup>55</sup>

### Troisième partie

#### Systemes de régulation : les règles du jeu

Et puis il y a les moments de calme, ceux où un député parle et les autres écoutent. Les marques d'assentiment, qui l'emportent sur les marques de dissentiment à la fois en 1850 (145 contre 54) et de manière plus marquée encore en 1900 (332 contre 42), sont majoritairement issues de toutes les parties de l'assemblée, sans exclusive<sup>56</sup>. Les comptes rendus regorgent de « Oui ! », de « Très bien ! », de « Très bien ! Très bien ! », de « C'est vrai ! », de « Marques d'adhésion », ou d'applaudissements en cours ou en fin de discours. De sorte qu'une séance résonne bien davantage, au total, d'encouragements que de cris d'hostilité. Les « N'interrompez pas ! », les « Continuez, monsieur ... », ou le silence au moins relatif dans lequel se déroulent bien des discours montrent également que les membres de l'assemblée se montrent en général plutôt bienveillants qu'agressifs. Et certaines séances ne donnent lieu qu'à peu de commentaires de la part des sténographes sur l'état des esprits. On peut supposer que dans ce cas, les débats suivent leur cours habituel. Pendant la séance du 6 mars 1900, agitée par moments parce que le budget de la marine est à l'ordre du jour et parce que la

---

<sup>55</sup> Vincent AURIOL, *op. cit.*, (1<sup>er</sup> décembre 1950).

<sup>56</sup> Les indications données en italiques dans le *MU* et le *JO* sont ici encore à la source de l'enquête. On peut assimiler « exclamations », « réclamations », « protestations », mais aussi plus globalement « agitation », rumeurs », mais aussi « mouvement » et « mouvements divers » à l'expression d'un dissentiment.

question religieuse y affleure plus d'une fois, des colonnes entières du *Journal officiel* ne retraduisent que les contenus des propos tenus par les orateurs successifs.

En fin de période également, on rencontre ces instants calmes, d'un travail studieux et coopératif. Lorsqu'un texte est discuté, amendé, avec un travail bien élaboré en commission, les marques d'assentiment, de politesse et de respect, sont présentes. Ainsi, à vouloir regarder à la loupe ce qui est de l'ordre de l'opposition frontale, on peut oublier que le travail législatif reste riche et débouche sur l'adoption de textes variés. Comme le souligne Marc Abélès, ce travail des commissions constitue « l'un des moments clés de la vie parlementaire »<sup>57</sup>. C'est ce travail de « mise en mots »<sup>58</sup> que l'ethnologue a su repérer en soulignant la capacité à « passer de la rhétorique de campagne à la rationalité froide du législateur ». <sup>59</sup> Est-ce la marque de la pacification des esprits ou tout simplement la logique du processus décisionnel ? *A contrario*, le rappel au règlement de la part du député invite à voir en effet de miroir ce qui est attendu, un bon fonctionnement de l'institution. M. Mermaz : « Mon rappel au règlement est fondé sur l'article 58. Nous venons d'avoir, monsieur le président, la démonstration des conséquences que peut avoir le dépôt tardif d'amendements. Si la commission des lois avait pu travailler, nous ne serions pas dans une telle confusion »<sup>60</sup>.

### **Logiques du rappel et du retour à l'ordre**

Les règlements intérieurs des assemblées décrivent les évolutions sur ce qui est toléré ou tolérable. Celui que l'Assemblée législative de la II<sup>e</sup> République adopte en juillet 1849, souligne Eugène Pierre, a une grande importance – au point qu'il est repris au début de la III<sup>e</sup> République. Le rôle du président est à rappeler ici : il s'inscrit dans une logique graduée. Selon Eugène Pierre, toujours, « la ressource suprême qui consiste à se couvrir, puis à lever la séance, doit être employée le plus tard possible. Il convient que le président use ses forces jusqu'à ses dernières limites avant de laisser, ne fût-ce que pour une heure, le champ de bataille à la violence.<sup>61</sup> » A l'amont du retour à l'ordre, l'effort porte sur les conditions de possibilité du désordre : le règlement intérieur de la Chambre interdit par exemple les applaudissements qui salueraient les résultats d'un scrutin<sup>62</sup>. Voici également deux articles

---

<sup>57</sup> Marc ABELES, *Un Ethnologue à l'Assemblée*, Paris, Odile Jacob, 2000, p. 101.

<sup>58</sup> *Ibid.*, p. 105.

<sup>59</sup> *Ibid.*, p.112.

<sup>60</sup> *JO*, 1<sup>ère</sup> séance du 10 février 2000, p. 953.

<sup>61</sup> Eugène PIERRE, *Traité [...]*, *op. cit.*

<sup>62</sup> *Ibid.* numéro 463.

suggestifs, tirés du chapitre 15 du Règlement intérieur de 1906 – ce chapitre traite notamment des droits du président<sup>63</sup> :

Article 134 : Le Président est chargé de veiller à la sûreté intérieure et extérieure de la Chambre. A cet effet, il fixe l'importance des forces militaires qu'il juge nécessaires ; elles sont placées sous ses ordres. [...]

Article 135 : La police de la Chambre est exercée, en son nom, par le Président. »

L'enjeu est d'importance : l'intériorisation du règlement intérieur doit permettre de canaliser les débordements.

« Tant que le règlement n'est pas devenu une habitude, tant qu'il n'a pas coulé pour ainsi dire dans les mœurs de l'Assemblée, le travail législatif est fréquemment entravé, parce qu'à toute minute il se rencontre des membres qui croient incorrectes les formes suivies et dont les réclamations provoquent un débat préjudiciel.<sup>64</sup> »

Même après 1981, délesté de certains attributs de sa fonction et de son habit de président, il veille au bon déroulement des débats, « dirige les délibérations, fait observer le règlement et le maintien de l'ordre, il peut à tout moment suspendre ou lever la séance »<sup>65</sup>. Lors de la séance du 3 mai 2000, Bruno Le Roux, député socialiste, est rappelé à l'ordre par le Président de séance pour s'être emporté lors du débat sur projet de loi sur le vote des étrangers<sup>66</sup>. Ce dernier insiste peu après :

« Chers collègues. Je vous demande instamment de respecter non seulement votre temps de parole, mais aussi les orateurs. Je ne suis pas décidé à supporter de tels incidents s'ils se reproduisaient. En ce cas, je suspendrais la séance, voire je la lèverais. (Très bien ! sur plusieurs bancs du groupe UDF-Alliance). Que les choses soient claires : cela vaudra de quelque côté que viennent les incidents ! (Protestations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert) ». <sup>67</sup>

---

<sup>63</sup> Reproduit dans Hervé FAYAT, « Bien se tenir à la Chambre [...] », *loc. cit.*, p. 89.

<sup>64</sup> Eugène PIERRE, *Traité [...]*, *op. cit.*, numéro 449.

<sup>65</sup> Article 52 du règlement intérieur de l'Assemblée nationale.

<sup>66</sup> « Voulez-vous que je suspende la séance pour vous permettre de retrouver votre calme ? (Oui ! Oui ! sur les bancs du groupe RPR, du groupe UDF-Alliance et du groupe DL). » *JO*, p. 3717.

<sup>67</sup> *Ibid.*, p. 3718.

Le cas le plus affirmé concerne le député vert Noël Mamère qui dénonce dans l'affaire des faux électeurs de Paris, Jacques Chirac, ancien maire, mais surtout Président de la République en fonction. Cette remarque est de trop et dépasse le chahut évoqué par Nathalie Dompnier ; l'honneur du chef de l'Etat est remis en cause. Le député écologiste est rappelé à l'ordre par le président Forni le 31 mai 2000, en vertu de l'article 71 du règlement intérieur.

A d'autres moments afin de détendre l'atmosphère, le Président évoque avec courtoisie le temps de parole dont disposent les orateurs. Ainsi lors de la 1<sup>ère</sup> séance du 25 janvier 2000, lors de la discussion générale, alors que le rapporteur Maxime Gremetz a abusé de son temps de parole, et que le Président a été obligé de l'interrompre et de lui rappeler le règlement<sup>68</sup>, le Président rappelle au premier intervenant : « Oserai-je dire qu'il dispose de dix minutes ?... (Sourires). M. André Lajoinie. Monsieur le Président, soyez assuré que je respecterai mon temps de parole. M. le Président. Merci. »<sup>69</sup> De même, le président a la charge de dire à quel moment le langage devient transgressif (« Ce langage n'est nullement parlementaire », explique le président de séance Daru le 25 février 1850).

Au-delà, tout un travail de codification est en cours au fil des sessions. Hervé Fayat note à juste titre que « les fonctionnaires de la Chambre, à commencer par son secrétaire général Eugène Pierre, ont beaucoup collaboré à l'institutionnalisation d'un 'sens de la fonction parlementaire' »<sup>70</sup>. Les députés en sont conscients, tel Le Hérissé qui dans la séance du 12 janvier 1900 cite justement Eugène Pierre.

Ainsi se forment au fil des années, des législatures, des mandats, de la vie des groupes parlementaires des « us et coutumes », voire un patrimoine commun qui codifie au-delà des règlements officiels la vie quotidienne des députés, leur jeu de mise en scène : de l'« univers de la représentation à celui de la simulation »<sup>71</sup>. Le processus est observable au-delà même de la sphère parlementaire : les graves incidents de mars 1950 évoqués plus haut (avec l'exclusion des députés communistes Duprat et Musmeaux) sont mis à l'ordre du jour du Bureau politique du PCF. Voici les conclusions auxquels aboutissent les membres du Bureau : il faut « tirer les enseignements des incidents » à l'Assemblée et « ne pas se laisser prendre aux provocations » ; il faut aussi « répondre aux attaques des ennemis sans jamais dépasser la mesure »<sup>72</sup>... Les codes de pacification dépassent le seul cadre de la chambre basse.

---

<sup>68</sup> Ce dernier n'est pas resté sans réaction, il s'exclame : « on n'emploie pas l'article 94 à l'encontre de son allié naturel ! » [il semble qu'il s'agit plutôt de l'article 54] *JO*, 1<sup>ère</sup> séance du 25 janvier 2000, p. 297.

<sup>69</sup> *Ibid.*, p. 298. Cette remarque invite aussi à prendre en considération la place particulière qu'occupe le député de la Somme au sein du groupe communiste...

<sup>70</sup> Hervé FAYAT, « Bien se tenir à la Chambre [...] », *loc. cit.*, p. 69.

<sup>71</sup> Finement analysé par Marc ABELES, *Un Ethnologue [...]*, *op. cit.*, p. 257.

<sup>72</sup> Archives du PCF, Réunion du Bureau politique, relevé de décisions, 10 mars 1950.

## Autorégulations entre collègues

L'acculturation à la fonction de député ou plutôt l'intériorisation des règles est aussi à l'œuvre lors des sessions. On sait que l'expression des passions fait l'objet d'une défiance explicite : « Partout où des hommes sont réunis, explique Eugène Pierre, il faut une loi pour protéger chacun d'entre eux des passions d'autrui et surtout de ses propres passions.<sup>73</sup> » Il arrive que cette déclaration d'intention ne soit pas suivie d'effets. Mais elle est toujours, ou presque, présente dans les esprits. La séance très houleuse du 28 mai 1900 dérape certes jusqu'à l'interruption des débats par le président Deschanel ; mais il n'a cessé auparavant de rappeler les députés à la raison : « Messieurs, je vous en prie, ne passionnez pas le débat. » ; « Messieurs, veuillez calmer votre émotion ! ».

Les expressions consacrées sont stables. Elles témoignent d'une volonté partagée de rester courtois. En 1850 et en 1900, on emploie essentiellement « Messieurs » pour s'adresser directement aux autres députés (signalons aussi « Monsieur le Président », ou « Monsieur le Rapporteur ») ; les expressions « honorable préopinant », « honorable *untel* » ou « honorable collègue » sont de mise lorsque l'orateur fait référence à celui qui l'a directement précédé ou à l'un de ses collègues en général ; « Monsieur le député » ou « cher collègue » l'emportent au XX<sup>e</sup> siècle. L'appellatif « citoyens », systématique lors de la session de l'Assemblée constituante, n'est plus d'actualité en 1850 : rares sont les orateurs qui continuent à l'employer<sup>74</sup>. En 1950, alors que la tension est poussée à son extrême, il est d'usage de demander poliment, même si la suite du propos peut déraiper, « Monsieur *untel*, voulez-vous me permettre de vous interrompre ? » (le plus souvent suivi d'un « volontiers »).<sup>75</sup> On a un exemple avec le vocable « camarades » le 25 janvier 2000, lors de la 3<sup>e</sup> séance de débat sur la parité, où Bruno Le Roux s'adresse directement aux siens : « Mon discours, mes chers camarades (*Exclamations sur les bancs du groupe Rassemblement pour la République, groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, et du groupe Démocratie-libérale et Indépendants*). »

Même des échanges qui ponctuent un débat animé, sur un sujet clivant, montrent que tout écart de langage peut-être facilement recadré : une sorte d'entre-soi peut conduire parfois à l'autocensure ou à la connivence. C'est souvent « l'adversaire » ou « l'opposant » qui se

---

<sup>73</sup> Eugène PIERRE, *Traité* [...], *op. cit.*, numéro 455.

<sup>74</sup> Lors de la séance du 6 mai 1850 – par exemple –, il s'agit des représentants Larabit et Nadaud, placés très à gauche dans l'hémicycle.

<sup>75</sup> Par exemple l'interpellation de Paul Caron à André Tourné. *JO, débats Parlementaires*, 2 mars 1950, p. 1623.

charge de rappeler les bonnes mœurs du débat. Et les députés observent le plus souvent les règles, même lorsque les conflits sont marqués. A la séance du 5 janvier 1850 Adolphe Thiers répond à un contradicteur : « C'est faux ! » ; un mouvement de désapprobation parcourt la Chambre ; Thiers se reprend alors : « Je veux dire inexact. Dieu me préserve de rien dire de fâcheux pour personne. » Au-delà, les députés usent de nombreux artifices pour ne pas présenter leur adversaire comme un menteur : « Vous vous trompez, mon cher Collègue » (6 mars 1900) ; souvent, aussi, tel député explique que son contradicteur a commis une confusion en toute bonne foi. Tout se passe le plus souvent comme si la bonne tenue de la séance était l'affaire de chacun. En fin de période, les exemples abondent également. Lors d'un débat animé, Jean-Jacques Jégou s'emploie à modérer son propos et mesure bien qu'il ne faut pas envenimer la situation ; ses précautions oratoires (« pour ne pas faire de polémique »<sup>76</sup>), lors d'un rappel au règlement, permettent de calmer le jeu. Plus généralement, un député peut calmer ou pacifier les esprits. Plusieurs débats houleux portent en 1999-2000 sur la chasse, aussi bien au sein de l'hémicycle que dans la rue ; le Premier ministre Lionel Jospin confie une mission au député socialiste de Côte-d'Or François Patriat, qui parvient pour l'essentiel à apaiser les tensions, et la loi est adoptée en juillet 2000<sup>77</sup>.

## Conclusion

*« Les espaces, les corps, les mots : tout prend ici densité et consistance.  
C'est la grandeur de ce lieu à nul autre comparable »  
(Marc Abélès, op. cit., p. 269)*

Il n'est au total pas inutile de relativiser la violence d'hémicycle. Elle existe, sans nul doute. Mais elle prend de nombreuses formes ; les conflits seconds sont au moins aussi répandus que les conflits ouverts. Et la vie d'assemblée, c'est en règle générale bien autre chose que la violence. Cet espace de la délibération politique sait en général se protéger de ses propres excès. Dans cette perspective, il n'est pas interdit même d'envisager que certains des épisodes paroxystiques repérables au cours des quatre années étudiées sont moins violents qu'il n'y paraît ; les députés n'en sont pas dupes, d'ailleurs. Faut-il par exemple prendre pour argent comptant une explosion telle que celle-ci ? Lors de la séance du 24 janvier 1900, déjà évoquée, le député Bernard attaque le ministre de la Justice avec une violence qui fait, si l'on en croit le rédacteur du *Petit journal*, que :

---

<sup>76</sup> *JO*, 3<sup>e</sup> séance du 27 avril 2000, p. 3499.

<sup>77</sup> Voir Jean VIGREUX, « Le vote CPNT (1989-2002) : la chasse, du loisir à la politisation » in *Les autres lieux du politique*, sous la dir. de Benoît CARITEY et Serge WOLIKOW, Territoires contemporains, nouvelle série - 1 - mis en ligne le 26 juin 2008. □ URL : [http://tristan.u-bourgogne.fr/UMR5605/publications/autreslieux/J\\_Vigreux.htm](http://tristan.u-bourgogne.fr/UMR5605/publications/autreslieux/J_Vigreux.htm).



« Monsieur le président Deschanel fait un haut-le-corps et donne un violent coup de sonnette pour réclamer le silence car une formidable clameur s'est élevée »

Et, après que le président a appelé l'orateur à retirer ses paroles :

« Monsieur Bernard se recueille puis, d'une voix forte, en manière de rétractation [s'écrie] 'Canaille !' A ce dernier mot un véritable ouragan se déchaîne sur le banc ministériel, et c'est au milieu d'un indescriptible tumulte que le président Deschanel fait voter la censure avec exclusion temporaire »<sup>78</sup>.

Ce qui est frappant, c'est qu'à cet épisode apparemment dramatique succède très vite le calme. Comme si l'excès et l'outrance faisaient pour ainsi dire partie du jeu du débat. C'est probablement aussi ce qui se passe le 20 juin 2006 lorsque le Premier ministre Dominique de Villepin stigmatise en séance à plusieurs reprises la « lâcheté » des socialistes, ce qui entraîne sur le moment des réactions violentes, mais ne laisse pour ainsi dire aucune trace. Beaucoup de bruit pour rien...<sup>79</sup> Le débat parlementaire porte pourtant par définition en lui une part de violence ; pourquoi faudrait-il au nom de la République gommer les antagonismes, les fractures, les oppositions ? N'est-ce pas nier l'essence même de la démocratie, celle du débat, de la confrontation d'options différentes où l'on peut (et où l'on doit) s'affronter ? Le consensus décrété ou recherché peut déboucher sur une uniformisation assez peu souhaitable. De sorte que les mœurs parlementaires oscillent entre deux pôles : la confrontation pacifique des points de vue, l'expression plus brutale des dissensions. Cet équilibre instable s'observe en définitive dans des termes assez comparables au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et à l'extrême fin du XX<sup>e</sup>. Certes, la République parlementaire n'a pas le même statut à chacun des quatre moments que nous avons tâché d'explorer. Mais notre parcours contrasté semble indiquer que la violence en milieu parlementaire n'évolue pas sur le fond ; elle prend simplement des formes diverses et de nouveaux usages s'imposent – à ce titre, la médiatisation croissante des débats change quelque peu la donne. Il semble donc que la violence en milieu parlementaire n'est ni à négliger (cela a pourtant souvent été le cas dans le passé) ni au contraire à survaloriser (cette tendance nous semble actuellement sensible). Fragile équilibre, en vérité...

---

<sup>78</sup> *Le Petit journal*, 25 janvier 1900

<sup>79</sup> Voir la contribution de Pascal Marchand. Voir aussi une rapide mise au point sur cet épisode sur le site « L'insulte (en politique) » ([http://passerelle.u-bourgogne.fr/publications/atip\\_insulte/accueil.php?part=environnement](http://passerelle.u-bourgogne.fr/publications/atip_insulte/accueil.php?part=environnement))